

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, des parcs de stationnement.
Décision modificative n°2 de l'exercice 2013.**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n° 2 pour 2013 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes. Il comprend par ailleurs des crédits complémentaires pour les cotisations sociales des élus (environ 30 000 €) et l'abrogation de la délibération n° 14 du 13/12/2012 relative à la participation de l'association Autisme Vienne à la CLIS de l'école Maurice Carême (7 622 €).

Le budget annexe de l'eau potable comporte un complément de crédits pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte un virement de crédits entre chapitres, ainsi qu'un complément de crédits pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 24 janvier 2013 adoptant le budget primitif 2013,

VU la délibération du conseil municipal n° 4 du 4 juillet 2013 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2013 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2012,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 octobre 2013

n° 1

page 2/3

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2013 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	227 036 €	227 036 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

Budget annexe des parcs de stationnement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	-6 400 €	-6 400 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	6 400 €	6 400 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 17 octobre 2013****n° 1****page 3/3****Budget annexe de l'eau Potable :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	-300 €	-300 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	300 €	300 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

POUR : **28**

CONTRE :

ABSTENTIONS **10**

MM. Pipet, Monaury, Mme Vacheron, M. Gratteau + 1 pouvoir,

MM. Cibert + 1 pouvoir, M. Michaud, Mme Daydet

M. Lévêque

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 22/10/2013 n° 6767

Publié au siège de la mairie, le 21/10/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER